

**Province de Québec**  
**Municipalité de Pierreville**

Procès-verbal de la *séance ordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *lundi 8 juin 2020* à *19 h 30* par le biais de vidéoconférence.

**SONT PRÉSENTS :**

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Ginette Nadeau et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs les conseillers Jimmy Descôteaux, Steeve Desmarais et Michel Bélisle sous la présidence de monsieur Éric Descheneaux, maire, formant le quorum du conseil.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

**NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS :** Séance à huis clos due à la maladie à coronavirus.

**01. MOMENT DE RECUEILLEMENT**

**02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2020-06-187**

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*  
Appuyée par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2020 ;
04. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mai 2020 ;
05. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2020 ;
06. Dépôt des états des revenus et des dépenses au 30 avril 2020 ;
07. Adoption des comptes payés et à payer ;
08. Période de questions ;

**LÉGISLATION**

---

Aucun élément à ce point

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

---

09. Abrogation de résolution – Résolution no. 2020-05-153 – Protection antivirus (renouvellement) – Autorisation d'achat ;
10. Protection antivirus – Renouvellement – Autorisation d'achat ;
11. Équipement de bureau – Achat de nouveaux ordinateurs – Autorisation de paiement ;
12. Réparation des poutres de l'Hôtel de Ville – Mandater monsieur Marc-André Harnois de la Fédération québécoise des municipalités pour le processus d'appel d'offres ;
13. Abrogation de résolution – Résolution no. 2020-05-150 – COVID-19 – Autorisation d'achat de matériel de protection ;
14. COVID-19 – Autorisation d'achat de désinfectant et autres matériaux de protection individuelle ;
15. COVID-19 – Autorisation d'achat de vitre et de porte de protection ;
16. Déconfinement graduel – COVID-19 – Réembauche des employées licenciées ;
17. Système de surveillance bâtiments municipaux – Autorisation d'achat pour l'Hôtel de Ville, le garage et les étangs ;

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

18. Cour municipale de Nicolet – Autorisation de paiement ;

**SÉCURITÉ INCENDIE**

---

Aucun élément à ce point

## **SÉCURITÉ CIVILE**

---

19. Glissement de terrain – Autorisation de paiement de la facture de l'ingénieur, monsieur Marc-André Harnois, de la Fédération québécoise des municipalités ;
20. Glissement de terrain – Autorisation de paiement de la firme d'ingénieurs ;
21. Cadre de prévention de sinistres – Mandater monsieur Marc-André Harnois, ingénieur de la Fédération québécoise des municipalités ;
22. Cadre de prévention de sinistres – Demande d'aide financière visant le traitement des risques de sinistres ;
23. Avis de motion – Règlement no. 208-2020 relatif aux animaux sur le territoire de la Municipalité de Pierreville ;
24. Société protectrice des animaux de Drummond – Autorisation de paiement de la facture ;

## **VOIRIE MUNICIPALE**

---

25. Services professionnels de génie – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois, ingénieur à la Fédération québécoise des municipalités ;
26. Garage municipal – Achat et installation d'une clôture ;
27. Système de contrôle d'accès – Autorisation d'achat pour la clôture au garage municipal ;
28. Amélioration du réseau routier – Travaux d'asphaltage 2020 – Demande de soumissions ;
29. Abrogation de résolution – Résolution no. 2020-05-162 – Marquage des rues et des stationnements – Autorisation des travaux ;
30. Marquage des rues et des stationnements – Autorisation des travaux ;
31. Entretien des chemins d'hiver – Renouvellement de contrat avec l'entrepreneur ;

## **HYGIÈNE DU MILIEU**

---

32. Contrôle biologique des mouches noires – Renouvellement de contrat ;
33. Adoption de règlement – Règlement no. 201-2020 modifiant les articles 15 et 23 du règlement no. 191-2019 concernant la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Municipalité de Pierreville ;

## **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

---

34. Semaine québécoise des personnes handicapées – Participation de la Municipalité ;
35. Popote roulante – Prêt d'employés municipaux au Centre d'action bénévole ;

## **AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

---

36. Règlement crédit de taxes sur les plus-values, soit pour la rénovation pour le secteur résidentiel et commercial – Mandater une firme d'avocat ;
37. Avis de motion – Règlement no. 209-2020 modifiant le règlement de zonage no. 160-2017, visant à modifier les grilles de spécification de l'annexe 4 afin d'interdire les maisons mobiles dans certaines zones ;
38. Avis de motion – Règlement no. 210-2020 décrétant l'instauration d'un programme de revitalisation pour la rénovation de bâtiments résidentiels existants sur le territoire de la Municipalité de Pierreville ;
39. Avis de motion – Règlement no. 211-2020 décrétant l'instauration d'un programme de revitalisation pour la rénovation de bâtiments commerciaux existants sur le territoire de la Municipalité de Pierreville ;
40. Adoption de règlement – Règlement no. 207-2020 modifiant l'article 9 du règlement no. 176-2018 relatif au programme d'aide aux industries manufacturières et aux entreprises commerciales de la zone industrielle ;
41. Parc industriel – Mandater une firme d'avocat pour la création d'une entente type pour la vente de terrain ;
42. Demande à la commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – Dossier de monsieur Jean-Jacques Descôteaux ;

## **LOISIRS ET CULTURE**

---

43. Comité des loisirs – Réserve financière ;
44. Activité de loisirs – Visite d'un camion-restaurant ;
45. Drapeau arc-en-ciel – Autorisation de paiement ;
46. Horticulteur saison 2020 – Octroi de contrat ;
47. Aménagement paysager – Autorisation d'achat de fleurs, arbres et arbustes ;
48. Bouées Rivière Saint-François – Autorisation de paiement pour installation ;
49. Abrogation de résolution – Résolution no. 2019-07-243 – Bouées Rivière Saint-François – Ajout de nouvelles bouées ;
50. Bouées Rivière Saint-François – Ajout de nouvelles bouées de vitesse ;
51. Abrogation de résolution – Résolution no. 2019-11-431 – Bouées Rivière Saint-François – Autorisation d'achat de nouvelles bouées et changement de déflecteurs ;
52. École Vincent-Lemire – Commandite pour l'agenda scolaire 2020-2021 ;

53. Éclairage de structures publiques – Autorisation de paiement ;
  54. Programme emploi été Canada – Publication d’offre d’emploi pour un employé saisonnier ;
  55. Rampe de mise à l’eau – Embauche d’un surveillant ;
- 

56. Affaires diverses ;
57. Documents déposés ;
58. Rapport des rencontres des élus durant le mois ;
59. Période de questions ;
60. Levée de l’assemblée.

### **03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2020**

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire* du 11 mai 2020, la secrétaire d’assemblée est dispensée d’en faire la lecture.

**2020-06-188** EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*  
Appuyé par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire* du 11 mai 2020 et d’en autoriser la signature.

### **04. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 MAI 2020**

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire* du 20 mai 2020, la secrétaire d’assemblée est dispensée d’en faire la lecture.

**2020-06-189** EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*  
Appuyée par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire* du 20 mai 2020 et d’en autoriser la signature.

### **05. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2020**

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire* du 1<sup>er</sup> juin 2020, la secrétaire d’assemblée est dispensée d’en faire la lecture.

**2020-06-190** EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*  
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire* du 1<sup>er</sup> juin 2020 et d’en autoriser la signature.

### **06. DÉPÔT DES ÉTATS DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 30 AVRIL 2020**

La secrétaire d’assemblée dépose les états des revenus et des dépenses du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 30 avril 2020 de la Municipalité de Pierreville.

### **07. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 5 juin 2020 ;

**2020-06-191** EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire/commis-comptable à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je soussignée *Isabelle Tougas*, secrétaire/commis-comptable pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2020.

**Isabelle Tougas**  
Secrétaire/commis-comptable

**Déboursés directs**

1	7727	2BR Construction inc. - Décompte #4 Hôtel de ville, Retenu 10% Centre communautaire	22 214.64 \$
2	7728	Lambert Therrien S.E.N.C. - Honoraires professionnels glissement de terrain rang De L'Ile	6 482.29 \$
3	7729	Sciage de Béton Drummond - Entrée de 16' plus angle de 16", 195, rue Charland	517.39 \$
4	7730	Excavation Tourigny inc. - Décompte #2 glissement terrain rang De L'Ile	323 545.16 \$
<b>Sous-total des factures déjà payées</b>			<b>352 759.48 \$</b>

**Kilométrage, dépenses payées avec salaire**

1		Isabelle Tougas - Déplacements mai 2020	7.70 \$
2		Richard Fontaine - Cellulaire avril 2020	50.00 \$
<b>Sous-total des factures déjà payées</b>			<b>57.70 \$</b>

**Prélèvements automatiques**

1		Bell Canada - Téléphones mars et avril 2020	2 697.36 \$
2		Hydro-Québec - Électricité de mars 2020	6 744.10 \$
3		Ministre du revenu du Québec - Remises D.A.S. provinciales de mai 2020	8 486.19 \$
4		MRC Nicolet-Yamaska - 1/3 Quote part 2020, Consultation publique ZRMT, service inspection, HP incendie	57 170.42 \$
5		Receveur général du Canada - Remises D.A.S. fédérales de mai 2020	3 526.83 \$
6		RREMQ - Remises du régime de retraite de mai 2020	3 417.16 \$
7		Sogetel - Services Internet de mai 2020	18.34 \$
8		Télus Mobilité - Cellulaires maire et dg de mai 2020	174.28 \$
9		Visa Desjardins - Itunes, chocolat de pâques	110.70 \$
10		Gestion Écono Plus inc. - Frais de gps de avril 2020	40.24 \$
<b>Sous-total des factures déjà payées</b>			<b>82 385.62 \$</b>

**Fournisseurs 2020**

			- \$
1		Boisvert Lyne - Déplacements: Micro Médica T-R ordinateurs (2x), Drummond Info Plus (3x), Danville masques (2x)	- \$
2		<b>Suite:</b> Buropro, St Nicéphore Clotûres Beaugard, Métro Rouillard, rang Ste-Anne, Chenal-Tardif, Drummond Laferté	- \$
3	7731	<b>Suite:</b> Drummond Canac, St-Perpétue(2x), Pierreville vitrerie Smith, Pierreville Éric (2x) ....	890.60 \$
4	7732	Buropro - Photocopies du mois de mai 2020	734.58 \$
5	7733	Conseil de Abénakis d'Odanak - Cotisation annuelle Écocentre 2020	13 629.00 \$
6	7734	Dépanneur Pierreville - Essence camions pour le mois de mai 2020	417.40 \$
7	7735	Dépanneur Ultramar - Diesel tracteur pour le mois de mai 2020	33.47 \$
8	7736	Excavation des Iles - Installation des bouées sur la rivière Saint-François	5 297.97 \$
9	7737	FQM - Honoraires professionnels planification et soutien technique, Glissement terrain rang De L'Ile	4 859.73 \$
10	7738	Fonds d'information sur le territoire - Avis de mutation de avril 2020	30.00 \$
11	7739	Mélanie Fontaine - Subvention ski (Charlotte Lalancette)	193.05 \$
12	7740	Groupe Infoplus inc. - Hébergement sauvegarde, ordinateurs, écrans, accessoires	8 627.05 \$
13	7741	Mélanie Fontaine - Subvention ski (Ludovick Lalancette)	156.25 \$
14	7742	Mélanie Fontaine - Subvention ski (Rébeka Lalancette)	156.25 \$

15	7743	Les Entreprises Bergeron - Retenue de 10%	10 505.45 \$
16	7744	Mégaburo - Papier 8.5x11 vert, couverture noire, papier 11x17, gel désinfectant, visière	220.73 \$
17	7745	Municipalité de Saint-François-Du-Lac - 2/4 versement arrosage contre les mouches noires	20 107.52 \$
18	7746	Normand Bardier - Descente des quais	1 034.78 \$
19	7747/7748	Patrick Morin - Ruban danger, huile 10w30, peinture, bois, tire-fond, gants, mastic, manchon, terre, poulie	568.51 \$
20	7749	Poste Canada - Communiqués: interdictions de feu, Covid19, Action bénévole Covid	619.28 \$
21	7750	Régie d'eau du Bas Saint-François - Consommation d'eau mai	16 361.46 \$
22	7751	Régie des déchets Du Bas Saint-François - 6/12 versement quote-part 2020, levée conteneur supplémentaire	18 641.01 \$
23	7752	Régie d'incendie Pierreville-St-François-Du-Lac - 2/4 versement quote-part 2020, CLSC, 84 Georges, 104 rang De L'Ile, 45 St-Joseph	33 532.40 \$
24	7753	Spec-Tech inc. - Installation et location éclairage Hôtel de ville, Église ND	1 943.10 \$
25	7754	Signé François Roy inc. - Masque lavables avec filtres, alcool 70%	283.88 \$
26	7755	ADN Communication - Alertes municipales mai 2020	71.63 \$
27	7756	Hébergement Web Canada - Renouvellement de domaine pierreville.ca	16.09 \$
<b>Sous-total des factures à payer</b>			<b>138 931.19 \$</b>

<b>Total des factures du mois</b>	<b>574 133.99 \$</b>
-----------------------------------	----------------------

## 08. PÉRIODE DE QUESTIONS

CONSIDÉRANT QUE cette séance est à huis clos due à la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19), il n'y a aucune période de questions.

## LÉGISLATION

---

Aucun élément à ce point

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

---

### 09. ABROGATION DE RÉOLUTION – Résolution no. 2020-05-153 – Protection antivirus (renouvellement) – Autorisation d'achat

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 11 mai 2020, la résolution no. 2020-05-153 concernant le renouvellement de la licence d'antivirus pour les ordinateurs des bureaux municipaux a été adoptée ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procède présentement à l'achat de nouveaux ordinateurs et aimerait ajouter quatre (4) nouvelles licences de protection antivirus ;

EN CONSÉQUENCE,

**2020-06-192**

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'abroger la résolution no. 2020-05-153 – Protection antivirus (renouvellement) – Autorisation d'achat.

### 10. PROTECTION ANTIVIRUS – Renouvellement – Autorisation d'achat

CONSIDÉRANT QUE la protection antivirus de notre système informatique arrivait à échéance le 4 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède cinq (5) licences antivirus et que celle-ci désire en ajouter quatre (4) ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'achat d'un nouveau serveur et de nouveaux ordinateurs pour les bureaux municipaux et la bibliothèque ;

CONSIDÉRANT QUE nous faisons affaire avec le Groupe Infoplus de Drummondville depuis plusieurs années ;

**2020-06-193**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*  
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de procéder au renouvellement et à l'ajout de licence antivirus pour les ordinateurs des bureaux municipaux et de la bibliothèque, ainsi que pour le nouveau serveur, pour une durée de deux (2) ans, et ce, au coût de 270,91 \$ (taxes en sus)

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Communications - Internet » 02 130 00 335*

### **11. ÉQUIPEMENT DE BUREAU – Achat de nouveaux ordinateurs – Autorisation de paiement**

CONSIDÉRANT QUE la résolution no. 2020-05-152 autorisait l'achat de nouveaux ordinateurs et d'un serveur pour les bureaux municipaux et la bibliothèque à l'entreprise Groupe Infoplus ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, le 22 mai 2020, les factures suivantes :

4 Écrans 23,8 pouces, un support à écran,	
4 claviers et 4 souris	1 062,44 \$ (taxes en sus)
6 Ordinateurs	6 670,95 \$ (taxes en sus)
1 Serveur	11 289,89 \$ (taxes en sus)
1 Rack pour serveur	1 747,98 \$ (taxes en sus)
1 Logiciel Antidote	114,99 \$ (taxes en sus)

**2020-06-194**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*  
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des factures reçues le 22 mai 2020 d'une somme de ± 20 886,25 \$ (taxes en sus) à l'entreprise Groupe Infoplus.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Ordinateurs » 03 310 01 005 »*

### **12. RÉPARATION DES POUTRES DE L'HÔTEL DE VILLE – Mandater monsieur Marc-André Harnois de la Fédération québécoise des municipalités pour le processus d'appel d'offres**

CONSIDÉRANT QUE lors des travaux de réfection de la toiture du bâtiment de l'Hôtel de Ville, l'entrepreneur a découvert de la détérioration par de l'infiltration d'eau dans les poutres de la structure du toit ;

CONSIDÉRANT QUE pour procéder à la réparation des poutres, la Municipalité doit faire un appel d'offres ;

**2020-06-195**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*  
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater monsieur Marc-André Harnois, ingénieur à la Fédération québécoise des municipalités, au tarif horaire de 95,16 \$, afin de préparer le devis d'appel d'offres pour la réparation des poutres du bâtiment de l'Hôtel de Ville ;

QUE les documents d'appel d'offres devront être transmis à des entrepreneurs ;

QUE la Municipalité de Pierreville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues sans encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

**13. ABROGATION DE RÉSOLUTION – Résolution no. 2020-05-150 - COVID-19 – Autorisation d'achat de matériel de protection**

CONSIDÉRANT QUE la résolution no. 2020-05-150 adoptée lors de la séance ordinaire du 11 mai 2020 autorisait l'achat de matériel de protection pour une somme pouvant aller jusqu'à ± 8 000 \$ (taxes en sus) ;

CONSIDÉRANT QUE certaines modifications doivent être apportées à ladite résolution ;

EN CONSÉQUENCE,

**2020-06-196**

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*  
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'abroger la résolution no. 2020-05-150 – COVID-19 – Autorisation d'achat de matériel de protection.

**14. COVID-19 – Autorisation d'achat de désinfectant et autres matériaux de protection individuelle**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a présenté son plan de déconfinement progressif pour la province ;

CONSIDÉRANT QUE les employés administratifs et le personnel de la bibliothèque devront retourner travailler dans les bureaux de l'Hôtel de Ville de façon graduelle, et qu'il est important de veiller à leur sécurité ;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque a repris partiellement ses activités ;

CONSIDÉRANT QUE les employés de soutien, soit le concierge, le surveillant des quais et les employés de la voirie, sont en contact rapproché avec les citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE pour se faire, du matériel de protection individuelle devra être acheté, soit des masques, du désinfectant, et plusieurs autres choses permettant d'offrir un lieu de travail sécuritaire pour tous ;

EN CONSÉQUENCE,

**2020-06-197**

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*  
Appuyé par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de matériel de protection individuelle pour tous les employés municipaux pour un montant pouvant aller jusqu'à ± 2 000 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :  
« Désinfectant & masques COVID-19. » 02 230 00 660*

**15. COVID-19 – Autorisation d’achat de vitre et porte de protection**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a présenté son plan de déconfinement progressif pour la province ;

CONSIDÉRANT QUE les employés administratifs et le personnel de la bibliothèque devront retourner travailler dans les bureaux de l’Hôtel de Ville de façon graduelle, et qu’il est important de veiller à leur sécurité ;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque a repris partiellement ses activités ;

CONSIDÉRANT QU’afin de pouvoir éventuellement rouvrir progressivement les portes de l’Hôtel de Ville aux citoyens, une vitre et une porte de protection devront être installées, et ce, afin de permettre un service sécuritaire aux citoyens ;

EN CONSÉQUENCE,

**2020-06-198**

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*  
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser l’achat d’une vitre, d’une porte vitrée pour les bureaux municipaux et d’une vitre pour la bibliothèque à l’entreprise Vitrierie Smith inc. pour une somme de ± 5 207,50 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :  
« Vitres & portes H-V COVID-19 » 02 230 00 726*

**16. DÉCONFINEMENT GRADUEL – COVID-19 – Réembauche des employées licenciées**

CONSIDÉRANT QUE la résolution no. 2020-03-114 adoptée lors de la séance extraordinaire du 25 mars 2020 licenciait les employées de la bibliothèque ainsi que l’agente aux loisirs et à la vie communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 11 mai 2020, le gouvernement du Québec a annoncé le début du déconfinement graduel de la province ;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 29 mai 2020, le gouvernement Legault a permis l’ouverture des comptoirs de prêt des bibliothèques et que durant cette première phase, seuls les prêts sans contact seront possibles ;

EN CONSÉQUENCE,

**2020-06-199**

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*  
Appuyée par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, de réembaucher madame Danielle Poudrette, bibliothécaire à raison de trois (3) heures par semaine, ainsi que madame Josée Bussières, agente aux loisirs et à la vie communautaire à raison de cinq (5) heures par semaine.

**17. SYSTÈME DE SURVEILLANCE BÂTIMENTS MUNICIPAUX – Autorisation d’achat pour l’Hôtel de Ville, le garage et les étangs**

CONSIDÉRANT QUE le système de surveillance par caméra du bâtiment de l’Hôtel de Ville commence à être désuet et qu’il y a de plus en plus d’actes de vandalisme dans le parc et autour du bâtiment ;



CONSIDÉRANT QUE le garage municipal n'a aucun système de surveillance et que plusieurs personnes viennent y déposer des rebuts quelconques sans autorisation ;

CONSIDÉRANT QUE le site des étangs n'a aucun système de surveillance et que plusieurs personnes viennent y déposer des branches et autres rebuts et que ces déchets n'ont pas leur place en ce lieu ;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'assurer une meilleure surveillance pour amender les contrevenants, et ainsi éviter de payer les frais de décontamination et autres avec les taxes des concitoyens ;

2020-06-200

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*  
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat d'un système de surveillance par caméra comprenant douze (12) caméras pour l'Hôtel de ville, deux (2) caméras pour le garage municipal, et deux (2) caméras pour le site des étangs, à l'entreprise Alarme Alliance inc. pour une somme de ± 20 514,10 \$ (taxes en sus) ;

QUE cette somme est répartie de la façon suivante :

<i>Hôtel de Ville :</i>	<i>15 695,10 \$ (taxes en sus)</i>
<i>Garage :</i>	<i>2 245,50 \$ (taxes en sus)</i>
<i>Étangs :</i>	<i>2 573,50 \$ (taxes en sus)</i>

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :  
« Caméra » 03 310 01 011*

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

### **18. COUR MUNICIPALE DE NICOLET – Autorisation de paiement**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville est située dans la juridiction de la cour municipale de la ville de Nicolet ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder au paiement de ce service ;

2020-06-201

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture de ± 2 645,18 \$ à la Ville de Nicolet pour le service de la cour municipale pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2019.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :  
« Cour municipale – Billet d'infraction » 03 310 01 011*

## **SÉCURITÉ INCENDIE**

---

Aucun élément à ce point

## **SÉCURITÉ CIVILE**

---

### **19. GLISSEMENT DE TERRAIN – Autorisation de paiement de la facture de l'ingénieur, monsieur Marc-André Harnois, de la Fédération québécoise des municipalités**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc-André Harnois, ingénieur à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a été mandaté dans le

dossier des travaux de stabilisation du glissement de terrain sur le rang de l'Île ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, en date du 30 avril 2020, la facture pour les honoraires du service de génie de la FQM se détaillant ainsi :

*Monsieur Marc-André Harnois au tarif horaire de 95,16 \$ pour un total de 4,25 heures de travail ;*

*Monsieur Mathieu Gingras au tarif horaire de 80,60 \$ pour un total de 6 heures de travail ;*

*Monsieur Stéphan Lavoie au tarif horaire de 80,60 \$ pour un total de 33 heures de travail ;*

CONSIDÉRANT QUE des frais de facturation d'équipement de 140,00 \$ s'ajoutent aux tarifs précédemment mentionnés

**2020-06-202**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*

Appuyée par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des honoraires du service de génie de la FQM, pour une somme de ± 3 687,83 \$ (taxes en sus) pour l'administration du projet et le soutien technique dans le cadre des travaux de stabilisation du glissement de terrain sur le rang de l'Île.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain – Rang de l'île » 03 310 00 004*

## **20. GLISSEMENT DE TERRAIN – Autorisation de paiement de la firme d'ingénieurs**

CONSIDÉRANT QUE la firme Les services EXP inc. a été mandatée dans le dossier du glissement de terrain par le biais de la résolution no. 2017-02-038 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont maintenant terminés ;

**2020-06-203**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des honoraires professionnels au 27 mars 2020 de la firme Les services EXP inc. dans le cadre des travaux de stabilisation du glissement de terrain au montant de ± 13 029,50 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain – Rang de l'île » 03 310 00 004*

## **21. CADRE DE PRÉVENTION DE SINISTRES – Mandater monsieur Marc-André Harnois, ingénieur de la Fédération québécoise des municipalités**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville désire faire une demande d'aide financière au ministère de la Sécurité publique pour le Cadre de prévention de sinistres afin de mettre en œuvre des solutions d'atténuation d'un risque de sinistre pour le rang de l'Île ;

CONSIDÉRANT QUE les élus aimeraient éviter que la situation s'aggrave près du deuxième trou sur le rang de l'Île en procédant à sa réparation ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire mandater un ingénieur en tant que responsable de ladite demande ;

2020-06-204

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*  
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater monsieur Marc-André Harnois, ingénieur à la Fédération québécoise des municipalités, au tarif horaire de 95,16 \$, afin de procéder à la demande d'aide financière pour le Cadre de prévention sinistre pour et au nom de la Municipalité de Pierreville.

**22. CADRE DE PRÉVENTION DE SINISTRES - Demande d'aide financière visant le traitement des risques de sinistres**

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière offerte dans le Cadre de prévention de sinistres vise à favoriser la réalisation d'activités en traitement des risques pour les aléas suivants : l'érosion et la submersion côtière, les inondations, les glissements de terrain et les aléas nordiques ;

CONSIDÉRANT QU'une aide financière peut être accordée à la municipalité pour la réalisation d'une analyse de solutions d'atténuation d'un risque de sinistres ainsi que pour la mise en œuvre de la solution d'atténuation retenue ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire obtenir une aide financière visant le traitement des risques de sinistres selon le Cadre de prévention de sinistres afin de prévenir d'autres glissements de terrain sur le rang de l'Île ;

2020-06-205

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser madame Lyne Boisvert, directrice générale, à signer une demande d'aide financière au ministère de la Sécurité publique pour le Cadre de prévention de sinistres afin de mettre en œuvre des solutions d'atténuation d'un risque de sinistre pour le rang de l'Île pour et au nom de la Municipalité de Pierreville.

**23. AVIS DE MOTION – Règlement no. 208-2020 relatif aux animaux sur le territoire de la Municipalité de Pierreville**

2020-06-206

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par la conseillère *Ginette Nadeau* qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption le *Règlement 208-2020 relatif aux animaux sur le territoire de la Municipalité de Pierreville*

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), une copie du projet de *Règlement numéro 208-2020 relatif aux animaux sur le territoire de la Municipalité de Pierreville* est déposée et jointe en annexe au présent avis.

**24. SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND – Autorisation de paiement de la facture**

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no. 2018-12-455* adoptée lors de la séance extraordinaire du 20 décembre 2018 autorisait le renouvellement de l'entente de service pour le contrôle animalier sur le territoire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le paiement de cette entente de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021, se fait par le biais de deux versements par année ;

2020-06-207

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture du deuxième versement pour l'année 2020 à la Société protectrice des animaux de Drummond d'une somme de ± 2 575,60 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « SPAD » 02 290 00 451*

## **VOIRIE MUNICIPALE**

---

### **25. SERVICES PROFESSIONNELS DE GÉNIE – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois, ingénieur à la Fédération québécoise des municipalités**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a reçu une facture des honoraires pour les services professionnels du service de génie de la Fédération québécoise des municipalités pour la planification et le soutien technique pour divers projets en date du 30 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no.1456 se détaille ainsi :

*Honoraire professionnel pour la planification pour 2,25 heures de travail au tarif horaire de 91,50 \$ ;*

*Honoraire professionnel pour le soutien technique pour 3,5 heures de travail au tarif horaire de 95,16 \$ ;*

2020-06-208

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*

Appuyée par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture, pour diverses demandes, d'une somme de ± 538,94 \$ (taxes en sus) à la Fédération québécoise des municipalités pour le service professionnel de génie.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Honoraires FQM » 02 320 00 951*

### **26. GARAGE MUNICIPAL – Achat et installation d'une clôture**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs personnes viennent déposer au garage municipal des rebuts quelconques sans autorisation ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu plusieurs avertissements de la part de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François concernant le contenu des conteneurs à déchets situés au garage municipal ;

CONSIDÉRANT QUE pour remédier à la situation, l'installation d'une clôture interdisant l'accès d'une partie du terrain afin de limiter le dépôt des rebuts est nécessaire ;

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumission a été faite aux deux entreprises suivantes :

*Entreprise Jean Beauregard 18 170,75 \$ (taxes en sus)*

*Alarme et contrôle d'accès Alliance inc. 36 082,00 \$ (taxes en sus)*

**2020-06-209**

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*  
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat et l'installation d'une clôture de huit (8) pieds en hauteur avec barbelé à l'Entreprise Jean Beauregard (9158-0134 Québec inc.) au coût de ± 18 170,75 \$ (taxes en sus) ;

QUE cette somme exclut le tarif d'un entrepreneur électricien pour l'installation des conduits d'alimentation électrique pour l'opérateur de barrière.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Bâtiment clôture garage » 03 310 00 025*

**27. SYSTÈME DE CONTRÔLE D'ACCÈS – Autorisation d'achat pour la clôture au garage municipal**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procède à l'achat d'une clôture pour le garage municipal ;

CONSIDÉRANT QU'afin d'assurer un contrôle sur l'accès à ce bâtiment, un contrôleur à carte sera installé sur la clôture ;

**2020-06-210**

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat d'un contrôleur et lecteur Kaba avec support à l'entreprise Côté Fleury au coût de ± 2 774,91 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Clé et logiciel » 03 310 00 021*

**28. AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER – Travaux d'asphaltage 2020 – Demande de soumissions**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville désire procéder à des travaux de pose de béton bitumineux sur le rang de l'Île, entre les rues Principale et Poirier

**2020-06-211**

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*  
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater l'inspecteur municipal, monsieur Sylvain Bardier afin de fournir les informations nécessaires à la directrice générale pour préparer les documents d'appel d'offres et de demander des soumissions pour des travaux de pose de béton bitumineux sur le rang de l'Île, entre les rues Principale et Poirier ;

QUE le délai pour l'exécution des travaux est de soixante (60) jours suivant la date de prise en considération ;

QUE la Municipalité de Pierreville s'engage à n'accepter, ni la plus basse, ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues sans encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires

**29. ABROGATION DE RÉOLUTION – Résolution no. 2020-05-162 – Marquage des rues et des stationnements – Autorisation des travaux**

CONSIDÉRANT QUE la résolution no. 2020-05-162 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 11 mai 2020 autorisait les travaux de marquage de diverses rues et stationnements sur le territoire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris la décision de modifier les rues qui devaient être faites pour cet été ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-06-212

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*  
Appuyée par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'abroger la résolution no. 2020-05-162 – Marquage des rues et des stationnements – Autorisation des travaux.

**30. MARQUAGE DES RUES ET DES STATIONNEMENTS – Autorisation des travaux**

CONSIDÉRANT QUE durant l'hiver, les lignages de certaines rues et certains stationnements ont été effacés ;

CONSIDÉRANT QU'à l'été 2019, des travaux de pavage ont été effectués sur la rue Thibault et les rangs Saint-Joseph, Saint-Louis et du Petit-Bois ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire l'entretien du marquage du rang de l'Île ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire l'entretien du marquage de la rue Ally, autant pour les stationnements que pour la rue ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire l'entretien du marquage du stationnement du Marché Métro Rouillard et Frères inc. ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-06-213

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater l'entreprise Lignes Maska afin de procéder au marquage des rues et des stationnements sur le territoire de la Municipalité au montant de ± 5 671,32 \$ (taxes en sus), se détaillant ainsi :

- Lignage simple continue jaune des rangs Saint-Joseph, Saint-Louis, du Petit-Bois et de l'Île et de la rue Thibault représentant un total de 10,50 km pour une somme de ± 3 099,57 \$ (taxes en sus) ;
- Marquage complet sur la rue Ally représentant une somme de ± 1 622,75 \$ (taxes en sus) ;
- Marquage des espaces de stationnement du Marché Métro Rouillard et Frère inc. représentant une somme ± 841 \$ (taxes en sus) ;
- Hachuré 2 cases de stationnement sur la rue Maurault représentant une somme de ± 108 \$ (taxes en sus).

QUE les travaux seront faits lorsque le rapiéçage des rues sera terminé.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Lignage des rues » 02 355 00 639 et « Entretien stationnement métro » 02 621 00 522*

### **31. ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER – Renouvellement de contrat avec l'entrepreneur**

CONSIDÉRANT QUE la résolution no. 2019-08-255 octroyait le contrat pour l'entretien des chemins pour la saison hivernale, c'est-à-dire pour le déneigement, le déglacage des rues et des trottoirs d'une partie de la rue Georges et Maurault, aux Entreprises Bergeron 2009 inc. pour une durée d'un an avec possibilité de renouvellement pour une période de deux (2) ans supplémentaire avec l'accord des deux parties ;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat d'un an est maintenant terminé, la municipalité désire renouveler ce dernier pour les périodes hivernales 2020-2021 et 2021-2022, du 15 octobre au 30 avril suivant ;

EN CONSÉQUENCE,

**2020-06-214**

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*  
Appuyée par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler le contrat pour le déneigement, le déglacage et l'entretien des chemins publics et des trottoirs d'une partie de la rue Georges et Maurault pour une période de deux (2) ans entre la Municipalité de Pierreville et Les entreprises Bergeron 2009 inc. au coût de ± 182 743,10 \$ (taxes en sus) par année.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants :  
« Contrat déneigement – Pville rues » 02 330 01 443, « Contrat déneigement – ND&ST rues » 02 330 02 443,  
« Contrat déneigement – Trottoirs Pville » 02 330 05 443*

### **HYGIÈNE DU MILIEU**

---

### **32. CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES MOUCHES NOIRES – Renouvellement de contrat**

CONSIDÉRANT QUE le contrat relatif au contrôle biologique des mouches noires avec la firme GDG Environnement prendra fin cette année ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-François-du-Lac est mandataire pour la gestion de ce dossier avec la Ville de Drummondville ;

EN CONSÉQUENCE,

**2020-06-215**

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater la Ville de Drummondville afin de procéder à la préparation du devis d'appel d'offres pour un contrat d'une durée de cinq (5) ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2025, pour le contrôle biologique des mouches noires ;

D'AUTORISER les représentants de la Municipalité de Saint-François-du-Lac à signer pour et au nom de la Municipalité de Pierreville l'entente avec la Ville de Drummondville concernant le contrôle biologique des mouches noires.

### **33. ADOPTION DE RÈGLEMENT – Règlement no. 201-2020 modifiant les articles 15 et 23 du règlement no. 191-2019 concernant la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Municipalité de Pierreville**

CONSIDÉRANT QU'afin de faciliter la vie des citoyens, des modifications à l'article 15 du règlement no. 191-2019, concernant la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Municipalité de Pierreville doivent être apportées afin de modifier l'heure à laquelle les

résidus peuvent être déposés à la rue la veille de la collecte, soit passé de 19 h à 16 h ;

CONSIDÉRANT QUE des modifications à l'article 23 dudit règlement, concernant les gros rebuts, doivent être apportées afin de changer le moment où les gros rebuts pourront être déposés à la rue pour permettre que cela soit fait au plus tôt le samedi précédant la collecte ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 6 avril 2020 et le dépôt du premier projet de règlement a également été fait ;

CONSIDÉRANT QU'un deuxième projet dudit règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 11 mai 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,

**2020-06-216**

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*  
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le règlement no. 201-2020 modifiant les articles 15 et 23 du règlement no. 191-2019 concernant la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Municipalité de Pierreville ;

QUE ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

## **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

---

### **34. SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES – Participation de la Municipalité**

CONSIDÉRANT QU'au Québec, 16 % de la population a une incapacité significative la rendant susceptible de rencontrer des obstacles dans la réalisation de ses activités de tous les jours ;

CONSIDÉRANT QUE cette période exceptionnelle liée au coronavirus nécessite des prises de considérations particulières pour les personnes handicapées, leur famille et leurs proches ;

CONSIDÉRANT QUE la vingt-quatrième édition de la Semaine québécoise des personnes handicapées vise à appeler l'ensemble de la population à faire preuve de solidarité pour faire en sorte que les personnes handicapées et leur famille soient informées et bénéficient du soutien requis durant la pandémie ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec ainsi que les citoyennes et citoyens qui les composent peuvent poser des gestes en ce sens ;

EN CONSÉQUENCE,

**2020-06-217**

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de participer à la Semaine québécoise des personnes handicapées et d'inviter la population à s'y impliquer.

### **35. POPOTE ROULANTE – Prêt d'employés municipaux au Centre d'action bénévole**

CONSIDÉRANT QUE le confinement dû à la pandémie de la COVID-19 a fait augmenter la demande en matière de popote roulante et de comptoir alimentaire ;



CONSIDÉRANT QUE certaines personnes qui travaillent au Centre d'action bénévole sont plus à risque dû à leur groupe d'âge ainsi ils ne désirent pas se mettre en danger avec cette pandémie ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a décidé d'apporter un soutien au Centre d'action bénévole, et ce, par l'entremise de certains de ses employés afin de pallier le manque de personnel pour la distribution de ses denrées alimentaires ;

CONSIDÉRANT QUE les employés du service de voirie, messieurs Sylvain Bardier et Richard Fontaine, ainsi que le concierge de la municipalité, monsieur François Roy, seront disponibles en vue d'aider le Centre d'action bénévole dans ces temps difficiles ;

2020-06-218

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'entériner la décision d'ajouter, parmi les tâches des employés mentionnés ci-haut, la distribution de la popote roulante et du comptoir alimentaire afin de venir en aide au Centre d'action bénévole depuis 6 avril 2020, et ce, pour une durée indéterminée.

#### AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

#### **36. RÈGLEMENT CRÉDIT DE TAXES SUR LES PLUS-VALUES, SOIT POUR LA RÉNOVATION POUR LE SECTEUR RÉSIDENTIEL ET COMMERCIAL – Mandater une firme d'avocat**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite adopter un règlement afin d'accorder un crédit de taxes à des entreprises et particuliers situés sur son territoire lorsque des travaux de rénovation sont effectués sur un immeuble ;

CONSIDÉRANT QUE le crédit de taxes servirait à compenser l'augmentation des taxes foncières en raison de la plus-value accordée par les travaux sur une période de trois (3) ans ;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises et les particuliers qui auront une plus-value de plus de 100 000 \$ pour les commerces, de plus de 25 000 \$ pour les résidences et de plus de 50 000 \$ pour les immeubles à logements sur la taxe foncière générale ;

CONSIDÉRANT QU'afin de préparer un tel règlement régi par certains critères législatifs la municipalité doit faire appel aux services de procureurs spécialisés ;

2020-06-219

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*

Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater Me Annie Aubé de la firme Therrien Couture Jolicoeur afin de préparer un nouveau règlement accordant un crédit de taxes à des entreprises de notre territoire pour une somme de ± 1 500 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Services juridiques » 02 130 00 412*

**37. AVIS DE MOTION – Règlement no. 209-2020 modifiant le règlement de zonage no. 160-2017, visant à modifier les grilles de spécification de l'annexe 4, afin d'interdire les maisons mobiles dans certaines zones**

**2020-06-220**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller *Jimmy Descôteaux* que lors d'une prochaine séance sera adopté le règlement no. 209-2020 modifiant le règlement de zonage no. 160-2017 visant à modifier les grilles des spécifications pour les zones V-01, V-02, V-03, V-04, V-05, H-20, H-21 et H-22, afin de ne plus autoriser le Groupe Habitation V (H5). Le projet de règlement est présenté à tous les membres du conseil et au public.

**38. AVIS DE MOTION – Règlement 210-2020 décrétant l'instauration d'un programme de revitalisation pour la rénovation de bâtiments résidentiels existants sur le territoire de la Municipalité de Pierreville**

**2020-06-221**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller *Michel Bélisle* que lors d'une prochaine séance sera adopté le règlement no. 210-2020 décrétant l'instauration d'un programme de revitalisation pour la rénovation de bâtiments résidentiels existants sur le territoire de la Municipalité de Pierreville. Le premier projet de règlement est présenté à tous les membres du conseil.

**39. AVIS DE MOTION – Règlement 211-2020 décrétant l'instauration d'un programme de revitalisation pour la rénovation de bâtiments commerciaux existants sur le territoire de la Municipalité de Pierreville**

**2020-06-222**

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère *Nathalie Traversy* que lors d'une prochaine séance sera adopté le règlement no. 211-2020 décrétant l'instauration d'un programme de revitalisation pour la rénovation de bâtiments commerciaux existants sur le territoire de la Municipalité de Pierreville. Le premier projet de règlement est présenté à tous les membres du conseil.

**40. ADOPTION DE RÈGLEMENT – Règlement no. 207-2020 modifiant l'article 9 du règlement no. 176-2018 relatif au programme d'aide aux industries manufacturières et aux entreprises commerciales de la zone industrielle**

CONSIDÉRANT QUE des ajouts doivent être apportés au règlement no. 176-2018 relatif au Programme d'aide aux industries manufacturières et aux entreprises commerciales de la zone industrielle afin d'y apporter des précisions concernant les entreprises du milieu agricole ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 11 mai 2020 et le dépôt du premier projet de règlement a également été fait ;

EN CONSÉQUENCE,

**2020-06-223**

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le règlement no. 207-2020 modifiant l'article 9 du règlement no. 176-2018 relatif au programme d'aide aux industries manufacturières et aux entreprises commerciales de la zone industrielle ;

QUE ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

**41. PARC INDUSTRIEL – Mandater une firme d’avocat pour la création d’une entente type pour la vente de terrain**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire avoir un modèle d’entente à faire signer aux personnes intéressées à acheter un terrain dans le parc industriel ;

CONSIDÉRANT QU’afin de s’assurer d’avoir une entente précise, des services juridiques sont nécessaires ;

EN CONSÉQUENCE,

**2020-06-224**

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*  
Appuyée par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, de mandater la firme Therrien Couture Jolicoeur avocats afin de préparer une entente type permettant la vente de terrain dans le parc industriel de la Municipalité de Pierreville au coût de ± 1 500 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Services juridiques » 02 130 00 412*

**42. DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – Dossier de monsieur Jean-Jacques Descôteaux**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville appuie la demande de monsieur Jean-Jacques Descôteaux relativement au désir de se prévaloir de l’article 62 de la loi puisqu’il désire demander à la Commission de protection du territoire agricole une autorisation afin de pouvoir faire de la coupe de bois provenant de l’extérieur de sa propriété ;

CONSIDÉRANT QUE le lot no. 5 745 006 a un faible potentiel agricole considérant la superficie dudit lot ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne va pas à l’encontre du plan de développement de la zone agricole ;

CONSIDÉRANT QUE les secteurs d’activités touchés par le présent projet n’ont pas d’impact sur les ressources en eau ou en sol ;

EN CONSÉQUENCE,

**2020-06-225**

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*  
Appuyée par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, de demander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d’autoriser la demande de monsieur Jean-Jacques Descôteaux afin de lui permettre de pratiquer la coupe de bois sur sa propriété.

**LOISIRS ET CULTURE**

---

**43. COMITÉ DES LOISIRS – Réserve financière**

CONSIDÉRANT QUE les activités de camp de jour et de soccer n’auront pas lieu dans l’exercice financier 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE des deniers publics avaient été réservés dans le budget 2020 pour ses activités ;

CONSIDÉRANT QUE le budget de fonctionnement du comité des loisirs était de l’ordre de 15 000 \$ pour l’année budgétaire 2020, mais étant donné la présente pandémie, de nombreuses activités n’auront pas lieu ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris la décision de vendre une partie du terrain au coin des rues Letendre et Martel, appartenant à la municipalité, à l'entreprise Sogetel, et ce, dans le but de favoriser l'implantation de la fibre optique, pour la somme d'environ 9 000 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a décidé que le produit de la vente dudit terrain à l'entreprise Sogetel sera attribué au comité des loisirs ;

**2020-06-226**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*

Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de créer une réserve financière avec les sommes qui étaient allouées dans les prévisions budgétaires pour les activités du soccer, pour un montant de 7 000 \$, pour les activités de camp de jour, pour une somme de 9 000 \$, pour le budget du comité des loisirs, c'est-à-dire la somme qui n'aura pas été dépensée, soit la différence entre 15 000 \$ et les dépenses réellement effectuées, ainsi que le produit de la vente du terrain à l'entreprise Sogetel, représentant un montant d'environ 9 000 \$ afin de procéder à l'achat d'infrastructures pour la construction d'un parc situé à côté dudit terrain ;

QUE le calcul sera effectué suite à la vérification du rapport financier de l'année 2020 pour la Municipalité de Pierreville.

#### **44. ACTIVITÉS DE LOISIRS – Visite d'un camion-restaurant**

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs organise une activité le 28 juin 2020, de 11 h à 20 h, au terrain de pétanque, avec un camion-restaurant dans le but de vendre des queues de castors près du centre communautaire, et ce, dans le respect des mesures d'hygiène et de distanciation sociale ;

CONSIDÉRANT QUE cette activité a pour but de créer une activité participative auprès de la population ;

CONSIDÉRANT QUE certaines conditions doivent être respectées en vue du déplacement de ce camion-restaurant, soient des ventes de 1 000 \$ minimum de produits de queues de castors ;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette activité, les produits de queues de castors seront offerts à la population au coût d'environ 6 \$ l'unité ;

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs organisera, avant l'activité gourmande, un concours où plusieurs prix seront remis à des enfants, soit des gratuités en vue de se procurer ces queues de castors, et ce, pour un maximum de 100 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs est assuré que cette activité gourmande saura conquérir les papilles gustatives des Pierrevillois et des Pierrevilloises ;

CONSIDÉRANT QUE si les ventes de queues de castor n'atteignent pas les ventes escomptées, le comité des loisirs devra pallier ce manque à gagner auprès du fournisseur ;

**2020-06-227**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*

Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de promouvoir cette activité qui se veut gourmande et rassembleuse auprès de la population.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Comité des loisirs » 02 701 92 990*

#### **45. DRAPEAU ARC-EN-CIEL – Autorisation de paiement**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 11 mai 2020, une résolution a été adoptée dans le cadre de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, afin de souligner cette journée ;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, les élus avaient donné l'autorisation de hisser le drapeau arc-en-ciel à deux endroits dans la municipalité et de les laisser en place pour une période d'une semaine ;

CONSIDÉRANT QUE pour cet événement, monsieur le maire, Éric Descheneaux, a dû procéder à l'achat de deux (2) drapeaux arc-en-ciel représentant le mouvement LGBT+, soit lesbiennes, gais, bisexuelle, transgenre, et plus ;

EN CONSÉQUENCE,

**2020-06-228**

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*

Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de l'achat fait par le maire, monsieur Éric Descheneaux, à l'entreprise Drapeaux et bannières L'étendard inc. pour une somme de ± 110 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « boutons – Armoiries – Cartes d'affaires » 02 190 00 672*

#### **46. HORTICULTEUR SAISON 2020 – Octroi de contrat**

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques années, la quantité de tâches à effectuer pour des travaux d'horticulture augmentent tous les ans ;

CONSIDÉRANT QU'il est de plus en plus difficile de trouver du personnel horticulteur motivé, car les tâches demandées sont de plus en plus exigeantes, la Municipalité a décidé de procéder à l'embauche d'un professionnel horticulteur ;

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumission par invitation a été faite ;

CONSIDÉRANT QUE la personne embauchée débutera dès le 8 juin 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,

**2020-06-229**

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*

Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat d'horticulteur à monsieur Nicolas Précourt au coût de ± 16 500 \$ ;

QUE les travaux seront sous la supervision de l'inspecteur municipal, monsieur Sylvain Bardier.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Horticulteurs » 02 701 51 447*

#### **47. AMÉNAGEMENT PAYSAGER – Autorisation d'achat de fleurs, arbres et arbustes**

CONSIDÉRANT QUE chaque année, la municipalité procède à l'achat de fleurs pour la saison estivale ;

CONSIDÉRANT QUE, certaines potentilles blanches situées derrière l'hôtel de ville sont mortes et doivent être changées ;

CONSIDÉRANT QUE les élus désirent ajouter un arbre dans le parc sur la rue Trahan ;

CONSIDÉRANT QU'il faut acheter des fleurs annuelles afin de les mettre dans les bacs devant l'Hôtel de Ville ;

**2020-06-230**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*  
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de fleurs et d'arbustes annuels et vivaces jusqu'à un maximum de ± 1 000 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « B.N.D. - Parcs » 02 701 50 639*

**48. BOUÉES RIVIÈRE SAINT-FRANÇOIS – Autorisation de paiement pour installation**

CONSIDÉRANT QUE les bouées sur la rivière Saint-François ont été installées ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une facture en date du 20 mai 2020 pour l'installation des bouées ;

**2020-06-231**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture à l'entreprise Excavation des îles au montant de ± 4 607,93 \$ (taxes en sus) ;

QUE cette somme sera divisée entre la Municipalité de Pierreville, de Saint-François-du-Lac et de la communauté d'Odanak selon la population.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention - Bouées » 02 701 41 990*

**49. ABROGATION DE RÉOLUTION – Résolution no. 2019-07-243 – Bouées Rivière Saint-François – Ajout de nouvelles bouées**

CONSIDÉRANT QUE, la résolution no. 2019-07-243 adoptée lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2019 autorisait l'achat de quatre (4) bouées chandelle de couleur blanche chez Nordak Marine au coût de 477,90 \$ taxes en sus ;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de ces bouées n'incluait pas les chaînes, les manilles, les poids, le temps de préparation, la livraison de ces bouées chez notre fournisseur Excavation des îles, ainsi que l'installation de ces bouées sur la rivière ;

CONSIDÉRANT QUE le coût total de l'achat et de l'installation de ces bouées est tout de même considérable ;

**2020-06-232**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*  
Appuyé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'abroger la résolution no. 2019-07-243 – Bouées rivière Saint-François – Ajout de nouvelles bouées.

**50. BOUÉES RIVIÈRE SAINT-FRANÇOIS – Ajout de nouvelles bouées de vitesse**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu plusieurs demandes de riverains afin d'ajouter des bouées pour réduire la vitesse des embarcations sur la rivière Saint-François ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-François-du-Lac est d'avis que ces bouées ne sont pas utiles qu'aux résidents de la région du Bas-Saint-François puisque des résidents de régions environnantes utilisent les descentes de bateaux du Bas-Saint-François ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-François-du-Lac est d'avis que des bouées indiquant un maximum de 5 km/h ne contribueront pas à radier complètement la vitesse de croisière des bateaux sur la rivière ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-François-du-Lac a analysé les demandes des riverains et suite à cette analyse, elle ne veut pas contribuer à l'achat de ces bouées pour les raisons mentionnées ci-haut, ainsi qu'elle considère que les coûts reliés à cet achat ne sont pas négligeables ;

CONSIDÉRANT QUE le prix des bouées est de 782,10 \$, le lettrage de 88,03 \$, la chaîne de 275,00 \$, la manille de 44,00 \$, le poids de 220,00 \$, le temps de préparation de 264,00 \$, et ce, pour un total de 1 673,13 \$ pour chaque bouée. De plus, il faut ajouter à ce montant une somme approximative de 500 \$ pour la livraison de la bouée chez le fournisseur ainsi qu'un montant de 1 800 \$ pour l'installation de ces bouées sur la rivière ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pierreville et la communauté d'Odanak sont en accord pour la pose de bouées de vitesse ;

**2020-06-233**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*  
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de deux (2) nouvelles bouées de vitesse à l'entreprise Excavation des Îles pour une somme de ± 5 646,26 \$ (taxes en sus) ;

QU'une des nouvelles bouées sera mise vis-à-vis le chemin Landry, et l'autre devant la cantine du Quai ;

QUE le coût de cet achat sera payé par la municipalité de Pierreville et la communauté d'Odanak selon la population ;

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention - Bouées » 02 701 41 990*

**51. ABROGATION DE RÉOLUTION – Résolution no. 2019-11-431 – Bouées Rivière Saint-François - Autorisation d'achat de nouvelles bouées et changement de déflecteurs**

CONSIDÉRANT QUE, la résolution no. 2019-11-431 adoptée lors de la séance ordinaire du 11 novembre 2019 autorisait l'achat de nouvelles bouées ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-François-du-Lac ne veut pas contribuer à l'achat de ces bouées puisqu'elle considère que les coûts reliés à cet achat sont élevés ;

**2020-06-234**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*  
Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'abroger la résolution no. 2019-11-431 – Bouées rivière Saint-François – Autorisation d'achat de nouvelles bouées et changement de déflecteurs

**52. ÉCOLE VINCENT-LEMIRE – Commandite pour l'agenda scolaire 2020-2021**

CONSIDÉRANT la demande de commandite reçue de l'École Vincent-Lemire pour la publication de leur agenda pour l'année scolaire 2020-2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la Municipalité permet de vendre l'agenda aux élèves à un prix moindre que le prix coûtant ;

CONSIDÉRANT QUE le logo de la Municipalité de Pierreville figurera dans l'agenda ;

EN CONSÉQUENCE,

**2020-06-235**

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*  
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser un montant de 50 \$ pour la publication de cet agenda.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Organismes- Divers » 02 701 90 990*

**53. ÉCLAIRAGE DE STRUCTURES PUBLIQUES – Autorisation de paiement**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire démontrer sa solidarité envers ses citoyens en éclairant le bâtiment de l'Hôtel de Ville, ainsi que l'église du secteur Notre-Dame aux couleurs de l'arc-en-ciel ;

EN CONSÉQUENCE,

**2020-06-236**

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*  
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des factures de l'entreprise Spec-Tech pour la location des éclairages pour les structures publiques, pour la période du 11 mai 2020 au 11 juin 2020, d'une somme de ± 1 690 \$ (taxes en sus) ;

QUE les factures se détaillent ainsi :

<i>Hôtel de ville (installation et location)</i>	<i>950 \$ (taxes en sus)</i>
<i>Église (installation et location)</i>	<i>740 \$ (taxes en sus)</i>

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Organismes- Divers » 02 701 90 990*

**54. PROGRAMME EMPLOI ÉTÉ CANADA – Publication d'offre d'emploi pour un employé saisonnier**

CONSIDÉRANT QUE pour la saison 2020, le Programme emploi-été Canada nous permet l'embauche de deux personnes ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit afficher le poste pour un employé saisonnier qui sera disponible du 29 juin 2020 au 7 septembre 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,

**2020-06-237**

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*  
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*



ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à la publication de l'offre d'emploi pour différents travaux dans la municipalité sur le site Internet et la page Facebook de la Municipalité ;

DE procéder à un envoi de masse par la poste à toutes les adresses de la municipalité ;

DE mandater madame Lyne Boisvert, directrice générale, afin de procéder à l'embauche du candidat ou de la candidate recommandée (e) par la personne ayant procédé aux entrevues d'embauches.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Salaire horticulteurs parcs » 02 701 50 144*

#### **55. RAMPE DE MISE À L'EAU – Embauche d'un surveillant**

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement municipal no. 164-2017, concernant les stationnements pour les utilisateurs des rampes de mise à l'eau, il est obligatoire pour les usagers de la rampe de mise à l'eau d'avoir une vignette de stationnement ;

CONSIDÉRANT QU'il est important qu'une personne soit responsable du maintien de l'ordre et de la surveillance près des rampes de mise à l'eau ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jeff Dansereau a exigé trois conditions en vue de l'acceptation du poste de surveillant, soit un salaire horaire de 16 \$, que la municipalité fournisse du matériel de protection adéquat en vue de sa protection vu le contexte de la pandémie, ainsi que le fait qu'il n'y ait plus de manipulation d'argent comptant, soit en ayant un appareil de paiement direct ou en utilisant des applications sur le cellulaire, par exemple la plateforme Square ;

EN CONSÉQUENCE,

**2020-06-238**

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*  
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'embaucher monsieur Jeff Dansereau à raison de 16 \$/heure, durant les fins de semaine et les journées fériées, afin de procéder à la vente et à la surveillance du système de vignette instauré par la municipalité ;

QUE monsieur Dansereau sera présent tous les samedis et dimanches, entre les mois de juin et octobre, et ce, tout en ayant une certaine flexibilité sur les heures de présence afin de ne pas créer une habitude d'heure fixe chez les plaisanciers ;

QUE lors de températures pluvieuses, il est évident que nous n'aurons pas besoin des services du surveillant pour le bord de l'eau ;

QUE les heures totales effectuées ne pourront être supérieures aux heures effectuées l'an passé, soit pour un maximum de 226 heures ;

QUE monsieur Dansereau sera présent durant les vacances de la construction, du 19 juillet au 1<sup>er</sup> août 2020, selon l'achalandage ;

QUE la municipalité fournisse à monsieur Dansereau tout le matériel nécessaire de protection, soit masques et gants, si nécessaire selon ces demandes ;

QUE la municipalité fournisse aussi l'équipement nécessaire afin qu'il n'y ait pas de manipulation d'argent, conformément aux demandes de monsieur Dansereau.

## **56. AFFAIRES DIVERSES**

Aucun élément n'ayant été ajouté, nous poursuivons l'assemblée.

## **57. DOCUMENTS DÉPOSÉS**

- 1. ENVIRONOR CANADA INC.** – Rapport de suivi de la visite du 6 mai 2020 ;
- 2. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS-SAINT-FRANÇOIS** – Rapport mensuel de traitement des déchets du mois de mars 2020 - Rapport mensuel du traitement de la récupération du mois d'avril 2020 - Procès-verbal des séances ordinaires du 27 janvier 2020 et du 27 avril 2020 ;

## **58. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS**

Mesdames Nathalie Traversy, Ginette Nadeau et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs Jimmy Descôteaux, Steeve Desmarais et Michel Bélisle ainsi que monsieur le maire, Éric Descheneaux font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

## **59. PÉRIODE DE QUESTIONS**

CONSIDÉRANT QUE cette séance est à huis clos due à la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19), il n'y a aucune période de questions.

## **60. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2020-06-239**

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 21 h 45.

---

*Éric Descheneaux*  
Maire

---

*Lyne Boisvert, CPA, CGA*  
Directrice générale/Secrétaire-trésorière